



INFORMATIONS POUR LES MERCREDIS AERES 2022-2023

Pour le bon fonctionnement des activités, veuillez lire attentivement les informations ci-dessous ainsi que le règlement des mercredis.

Horaires :

- L'accueil des enfants se fait **entre 8h00 et 9h00** le matin.
Les enfants ne doivent pas arriver avant 8h00, ils ne seront pas sous notre surveillance.

Les activités commencent à 9h00 et se terminent à 17h30.

Les parents viennent chercher leur enfant au plus tard à 18h00.

Merci de bien vouloir respecter ces horaires !!

- Les parents qui autorisent leur enfant à rentrer seul doivent nous le faire savoir via la fiche « renseignement enfant/famille » à nous retourner signée.
- **Les absences doivent être annoncées au plus tard le matin même entre 8h00 et 9h00 au 077.490.13.07.**

Contacts et renseignements :

Equipe administrative (secrétariat & comptabilité) : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h45

Téléphone : 022 719 08 00 / Courriel : cl.vaudagne@fase.ch

Activités / équipement / repas :

- Chaque début de mois, vous recevrez le programme des activités par mail. N'oubliez pas de mettre les affaires de bain de votre enfant tous les mercredis dans le sac, afin qu'il puisse aller à la piscine si l'activité est proposée.
- Tenue confortable, peu dommage et adaptée au temps (bottes et veste imperméables en cas de pluie) ainsi que des pantoufles pour l'intérieur marquées au nom de l'enfant.
- Les enfants reçoivent un repas complet le midi et un goûter l'après-midi.
- Ils laissent à la maison : jouets, jeux électroniques, objets de valeur, chewing gum et sucreries....
- Pour des raisons sanitaires, nous ne prenons pas en charge les enfants malades.

Modalités / tarifs :

- **La fiche de renseignements doit être vérifiée et nous être retournée signée.** Pensez à indiquer votre adresse mail, c'est rapide, pratique et économique !!
- L'inscription de votre enfant est reconduite tacitement pour les 3 périodes de l'année scolaire (septembre à décembre / janvier à mars / mars à fin juin).
- **Les désistements doivent être signalés au secrétariat** au plus tard quinze jours avant le début de la nouvelle période. En cas de désistement non signalé le prix pour la période est dû.
- Les tarifs sont fixés selon le revenu annuel brut (voir au dos de la feuille). Pour établir le tarif, nous demandons aux parents de nous présenter le RDU 2022.
- La facturation se fait également par période. Les mercredis où l'enfant ne vient pas ne sont pas déduits. Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez vous adresser à l'équipe administrative : un arrangement est toujours possible !

Vous recevrez les inscriptions pour les vacances scolaires en priorité (sauf pour les vacances d'été).

Respectez les délais, les retardataires ne sont plus prioritaires !

Maison Vaudagne - Rue V.-Malnati 7 - 1217 Meyrin

022 719 08 00

Tarif mercredis aérés Maison Vaudagne
Selon Revenu Déterminant Unifié (RDU)
Valable dès le 01.01.2016

Par mercredi			
Journée		<i>un enfant</i>	<i>pour deux enfants</i>
<i>Moins de</i>	<i>30'000</i>	10.00	18.00
<i>30'001</i>	<i>42'000</i>	12.00	22.00
<i>42'001</i>	<i>54'000</i>	15.00	28.00
<i>54'001</i>	<i>66'000</i>	18.00	34.00
<i>66'001</i>	<i>84'000</i>	21.00	40.00
<i>84'001</i>	<i>102'000</i>	26.00	50.00
<i>102'001</i>	<i>138'000</i>	35.00	68.00
<i>138'001</i>	<i>174'000</i>	43.00	84.00
<i>174'001</i>	<i>210'000</i>	50.00	98.00
<i>Plus de</i>	<i>210'001</i>	54.00	108.00

demi-journée avec repas			
<i>Moins de</i>	<i>30'000</i>	7.00	13.00
<i>30'001</i>	<i>42'000</i>	7.50	14.00
<i>42'001</i>	<i>54'000</i>	8.00	15.00
<i>54'001</i>	<i>66'000</i>	9.00	17.00
<i>66'001</i>	<i>84'000</i>	9.50	18.00
<i>84'001</i>	<i>102'000</i>	11.50	21.00
<i>102'001</i>	<i>138'000</i>	13.50	25.00
<i>138'001</i>	<i>174'000</i>	16.00	29.00
<i>174'001</i>	<i>210'000</i>	19.00	35.00
<i>Plus de</i>	<i>210'001</i>	22.00	40.00